AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-12-75118826

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - Tél. : 21.04.21

ABONNEMENT ANNUEL ~~XXXXX~~ 50 F 30 F

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

Bulletin N° 50 - 4 DECEMBRE 1975

ABONNEMENTS POUR 1976

AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Dans votre intérêt et pour faciliter notre travail, nous nous permettons d'insister auprès de vous : individuels, groupements ou sociétés sur la nécessité de renouveler dès MAINTENANT ET AU PLUS TARD POUR LE 15 FEVRIER votre abonnement aux Avertissements Agricoles.

Dès à présent, nous devons mettre en garde nos abonnés et leur signaler qu'il nous sera difficile d'assurer la continuité des avis à toutes personnes qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement à la date du 28 Février 1976.

De plus, les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne constituent un programme de traitement qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année.

NOTE IMPORTANTE : Nous devons rappeler à nos abonnés que, d'une manière générale, les opérations de transmission, enregistrement, comptabilité et mécanographie imposent la plupart du temps un délai de 2 à 3 semaines au moins et quelquefois plus. Il faut tenir compte de ces délais et souscrire l'abonnement suffisamment tôt si l'on désire recevoir les bulletins en temps voulu.

Ces raisons nous amènent à vous recommander de penser à renouveler SANS RETARD votre abonnement à notre Service et ceci pour éviter tous désagréments.

LES TARIFS SONT INCHANGES ET SONT ACTUELLEMENT LES SUIVANTS :

- ABONNEMENT ORDINAIRE permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue Phytoma.. 50 F
- ABONNEMENT COLLECTIF à une même adresse : (Plusieurs exemplaires du bulletin dans une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA...................... 50 F + 30 F par série supplémentaire de bulletin
- ABONNEMENT COLLECTIF GROUPE souscrit en général par une collectivité agricole au moyen d'une liste. Les bulletins sont servis individuellement à des adresses différentes (Un exemplaire du bulletin expédié à chaque adresse individuelle et un exemplaire de la revue PHYTOMA à l'une des adresses au choix à préciser sur la liste) 50 F + 40 F pour chaque exemplaire des bulletins servi individuellement à une adresse différente.

TOUS LES VERSEMENTS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT ADRESSES A :

Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
13, Grand'Place - B.P. 912 62022 ARRAS

- soit par virement postal au C.C.P. 57-01-50 LILLE,
- soit par chèque bancaire.

40

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE, DIRECTEUR-GÉRANT ~~XXXXXX~~ P. Journet

ATTENTION : NE JAMAIS OMETTRE DE PRECISER DANS LA PARTIE CORRESPONDANTE QUI DOIT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER LE VERSEMENT :

- LA MENTION "AVERTISSEMENTS AGRICOLES",
- LE NOM, PRENOM et ADRESSE PRECISE et COMPLETE DE LA PERSONNE A LAQUELLE LES AVIS DOIVENT ETRE ADRESSES,
- LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES DEMANDES.

LES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES JOINDRONT EN MEME TEMPS QUE LE REGLEMENT LA LISTE DES BENEFICIAIRES DES BULLETINS (noms, adresses complètes et précises). INDIQUER LE NOM DE LA PERSONNE DEVANT RECEVOIR LA REVUE PHYTOMA.

L'Abonnement enregistré avant le 1er Juillet 1975 n'est plus valable pour 1976.

Ce qui précède ne vous concerne pas :

- si vous recevez gratuitement les bulletins de la Station,
- si vous êtes abonné par une autre personne,
- si votre réglement a été enregistré après le 1er Juillet 1975.

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Monsieur Jean LECOUFFE : Entreprise Travaux et Produits Agricoles
LA CRECHE BAILLEUL 59181 STEENWERCK................ 50 F

Monsieur Pierre DALLE : Arboriculteur - SAULTY -
62158 L'ARBRET.............................. 50 F

Monsieur Pierre BOTTE : RODELINGHEM
62610 ARDRES.............................. 30 F

Ces personnes, lauréats du concours recevront par la suite une prime.
Nous les félicitons toutes et remercions les personnes, qui, par leur envoi, nous ont renseigné sur les premières manifestations de cette maladie.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles, - Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE"

A. DROUHARD

G. CONCÉ - S. LAFON

P. COUTURIER